

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 11 avril 2018

Communiqué de presse

Plan Eau-DOM

Signature du Premier contrat de progrès du Plan Eau Martinique Une bonne nouvelle pour l'eau en Martinique

Le plan EAU DOM a été lancé en juin 2016 par les ministres en charge de l'environnement et des Outre-mer, suite à un diagnostic détaillé de la situation de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer. Prévu pour une durée de 10 ans, le Plan Eau Martinique est mis en œuvre par période de contractualisation de 5 ans.

L'approvisionnement en eau et son traitement sont fondamentaux pour la population.

Le premier contrat de progrès, rédigé par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique et sa régie ODYSSI, a été présenté et signé le 11 avril 2018 à la conférence des acteurs de l'eau. Ce contrat retient des axes de progrès, déclinés ensuite dans un plan d'actions qui s'inscrit sur une durée de mise en œuvre de 5 ans, représentant un coût global de réalisation de l'ordre de 66 M € (eau potable 36 M € et assainissement 30 M€).

Les signataires du contrat sont :

- L'Etat ;
- L'agence Française pour la Biodiversité ;
- La Collectivité Territoriale de Martinique ;
- L'Office de l'Eau de la Martinique ;
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ;
- L'Agence Française de Développement ;
- La Caisse des dépôts ;

C'est une très bonne nouvelle pour la Martinique : la qualité de l'eau et son approvisionnement sont des fondamentaux.

De plus l'importance des sommes engagées dynamisera le secteur des travaux publics.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)